



Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Direction des Affaires Maritimes
Service de Santé des Gens de Mer

Permanence du service de santé des gens de mer et délivrance des certificats médicaux d'aptitude à la navigation

En cette période d'urgence sanitaire, les Service de santé des gens de mer (SSGM) ne sont plus accessibles aux consultants.

Les services restent joignables par mail. Une téléconsultation est organisée.

Pour les gens de mer à jour de leur obligation de visite médicale et qui se sont vus délivrés un certificat médical encore valide à la date du 16 mars 2020, la durée de validité de ce certificat est prorogée administrativement de 3 mois après la fin de la période d'urgence sanitaire.

Il n'est pas nécessaire d'établir un nouveau certificat médical. En cas de contrôle à bord du navire, le gens de mer présente le certificat échu et la note d'information Covid-19 – Navigation maritime de la DAM.

Les personnes concernées par une visite de première inscription et venant pour la première fois ne peuvent plus être reçues. La visite médicale ne pourra s'effectuer qu'à la fin de la période de confinement. Ils doivent néanmoins prendre contact avec le SSGM proche de leur domicile.

Pour les autres types de visites médicales, une consultation à distance est organisée.

Pour les visites de reprise après un arrêt de travail ou un congé de maternité, les marins contactent par mail, le SSGM qui les suit habituellement et transmettent les documents en rapport avec leur arrêt de travail. Un entretien téléphonique sera réalisé avec le marin.

Les marins qui le souhaitent peuvent, comme en fonctionnement habituel, solliciter à tout moment un entretien avec un médecin des gens de mer en le motivant.

Les gens de mer présentant un risque particulier vis-à-vis du coronavirus sont incités à demander un entretien auprès d'un médecin des gens de mer.

Les employeurs peuvent également, comme en fonctionnement habituel, solliciter une évaluation de l'aptitude médicale d'un de leur salarié. Cette demande devra être motivée et transmise au médecin des gens de mer. Ils doivent informer le marin de cette démarche.

Dans ces trois derniers cas, les demandes d'avis sont à formuler par mail :

Direction du Service de Santé des Gens de Mer à Paris

Ssgm.dam.dgitm@developpement-durable.gouv.fr

DIRM Manche Est – Mer du Nord

Le Havre - Direction inter régionale

ssgm-le-havre.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Dieppe

ssgm-le-havre.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Rouen

ssgm-le-havre.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Boulogne sur Mer

ssgm-boulogne.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Dunkerque

ssgm-dunkerque.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Caen

ssgm-caen.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Cherbourg

ssgm-cherbourg.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

DIRM Nord Atlantique – Manche Ouest

Nantes - Direction inter régionale

ssgm-nantes.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Saint Nazaire

ssgm-nantes.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Saint-Malo

ssgm-st-malo.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Paimpol

ssgm-paimpol.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Brest

ssgm-brest.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Le Guilvinec

ssgm-guilvinec@developpement-durable.gouv.fr

Concarneau

ssgm-concarneau.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Lorient

ssgm-lorient.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Les Sables d'Olonne

ssgm-olonne.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Yeu

ssgm-olonne.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Noirmoutier

ssgm-olonne.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

DIRM Sud Atlantique

Bordeaux - Direction inter régionale

ssgm-bordeaux-arcachon@developpement-durable.gouv.fr

Arcachon

ssgm-bordeaux-arcachon@developpement-durable.gouv.fr

Rochefort

ssgm-rochefort-mareennes@developpement-durable.gouv.fr

Mareennes Oléron

ssgm-rochefort-mareennes@developpement-durable.gouv.fr

Ciboure

ssgm-ciboure@developpement-durable.gouv.fr

DIRM Méditerranée

Marseille - Direction inter régionale

ssgm-marseille@developpement-durable.gouv.fr

Toulon-Nice

stephane.balp@developpement-durable.gouv.fr

Corse

jean-louis.battesti@developpement-durable.gouv.fr

Sète - Port la Nouvelle

antenne-ssgm-sete.ssgm-marseille.dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

OUTRE MER

Guadeloupe, Saint Martin, Saint Barthelemy, Les Saintes, La Désirade, Marie Galante

jerome1.wendling@developpement-durable.gouv.fr

Martinique

brigitte.joly@developpement-durable.gouv.fr

Saint Pierre et Miquelon

jose.campos@secuspm.com

Guyane

forplou.ag@orange.fr

La réunion

morienn.peton@developpement-durable.gouv.fr

Mayotte

g.javaudin@chmayotte.fr

Nouvelle Calédonie

herve.lecoq@cht.nc

Polynésie Française

mdgm@affaires-maritimes.pf

Un entretien téléphonique sera réalisé avec le marin, complété au besoin par une consultation médicale.

Les employeurs maritimes et les gens de mer peuvent obtenir des renseignements sur les mesures de prévention à mettre en œuvre dans leurs entreprises auprès des services médicaux.

Parallèlement, le **Centre de ressources d'aide psychologique** en mer est disponible pour apporter un **soutien psychologique** aux marins en difficulté : c.jego@ch-saintnazaire.fr

L'activité normale de visites médicales d'aptitude à la navigation reprendra à la fin de la période d'urgence sanitaire.